



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Progrès accomplis dans la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de la conception, de l'application et de l'évaluation des politiques et des programmes nationaux, l'accent étant mis sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein-emploi et à un travail décent

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La question de savoir dans quelle mesure l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation scolaire et non scolaire se traduisent par l'accès de ces dernières au plein-emploi et à un travail décent fait l'objet du présent rapport, où figurent également des recommandations que la Commission de la condition de la femme est invitée à examiner.

* E/CN.6/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Généralités	3
III. Accès et participation des femmes à l'éducation et à la formation	5
IV. Accès et participation des femmes au plein emploi et à un emploi décent	14
V. Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2009/15 du Conseil économique et social, le thème prioritaire de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme sera « L'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein-emploi et à un travail décent ». Aux fins de l'analyse approfondie de ce thème, le présent rapport examine la mesure dans laquelle l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation scolaire et non scolaire et à la formation se traduisent par l'accès au plein-emploi et à un travail décent. Les questions relatives à l'égalité entre les sexes dans les secteurs de la science et de la technologie, en particulier dans l'éducation et les emplois à caractère scientifique et technologique, font l'objet d'un rapport distinct du Secrétaire général consacré au thème prioritaire (E/CN.6/2011/3). L'un et l'autre rapports constituent des contributions aux travaux de la Commission sur ce thème.

2. En présentant une analyse des contributions des États Membres¹ sur les progrès accomplis dans la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les programmes nationaux, le présent rapport concourt à l'application de la résolution 2006/9 du Conseil économique et social. Il fait fond également sur les informations et les données tirées de publications d'entités des Nations Unies, d'une discussion en ligne² et des autres sources indiquées, et s'achève sur des recommandations concernant les mesures à prendre, que la Commission de la condition de la femme est invitée à examiner.

II. Généralités

3. Le Programme d'action de Beijing³ a mis en avant l'éducation en tant que droit de l'homme et outil essentiel à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix, et exhorté en outre les gouvernements à éliminer les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'éducation et de réussite scolaire à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation, y compris l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, la formation professionnelle, l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, dans le droit fil des textes issus de la Conférence mondiale de 1990 sur l'éducation pour tous. À la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 2000, les gouvernements ont lancé un appel en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation et de l'élimination des disparités entre les femmes et les hommes dans l'éducation, y compris la formation professionnelle, et dans le secteur de la science et de la technologie. Ils ont souligné la nécessité d'élaborer des politiques et des programmes qui améliorent l'aptitude des femmes à l'emploi et leur accès à des

¹ Des contributions ont été communiquées par les autorités des pays suivants : Allemagne, Argentine, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Grèce, Grenade, Jamaïque, Japon, Liban, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Zambie.

² Voir www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw55/onlinediscussion.html.

³ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

emplois de qualité grâce à un meilleur accès à la formation scolaire, non scolaire et professionnelle, à l'apprentissage tout au long de la vie et à la reconversion, ainsi qu'à l'enseignement à distance. Ils ont également insisté sur l'importance de la lutte contre les préjugés sexistes, qui sont l'une des causes profondes de la ségrégation professionnelle.

4. Dans la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde entier se sont engagés en faveur de l'égalité des sexes dans l'éducation en se fixant des objectifs à atteindre d'ici à 2015. En 2000, le Forum mondial sur l'éducation réuni à Dakar a abouti à la définition des six objectifs de l'éducation pour tous, dont deux portent spécifiquement sur la réalisation de cette égalité dans l'éducation. Par ailleurs, deux des huit objectifs du Millénaire pour le développement traitent de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'éducation : l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) et l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), ce dernier visant notamment à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation.

5. Le dernier examen de l'éducation et de la formation par la Commission de la condition de la femme en tant que thème prioritaire remonte à 1997, et la Commission s'est à maintes reprises intéressée aux aspects les plus importants de l'accès et de la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, ainsi que de leur accès à un travail décent, dans ses travaux et dans les documents qui en sont issus, notamment les conclusions concertées de 2007 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violences à l'égard des petites filles (voir E/2007/27-E/CN.6/2007/9, chap. I.A).

6. En décembre 2009, les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont adopté le Cadre d'action de Belém lors de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) dans lequel ils se sont engagés à investir en priorité dans l'apprentissage tout au long de la vie des femmes et à améliorer l'accès et la participation des femmes aux programmes d'apprentissage et d'éducation pour adultes.

7. L'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, de même que leur accès au plein-emploi et à un travail décent, ont également leur place dans plusieurs instruments de protection des droits de l'homme et dans les mécanismes de suivi qui les accompagnent. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes fait obligation aux États parties d'éliminer les discriminations envers les femmes dans l'éducation et dans l'emploi. L'une des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels prévoit un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction de sexe. Les conventions de l'Organisation internationale du Travail concernant l'égalité des sexes sont la Convention concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958 (C111), la Convention sur l'égalité de rémunération de 1951 (C100) et la Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales de 1981 (C156).

8. Dans ses observations finales, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes se déclare régulièrement inquiet de la déscolarisation des filles, en particulier au niveau du secondaire, qui tient aux mariages précoces, aux stéréotypes traditionnellement attachés au rôle des hommes

et des femmes, à l'absence de moyens de transport, aux coûts indirects de l'éducation et à la participation aux activités économiques, les filles vivant en milieu rural ou dans des zones reculées et celles qui appartiennent à des minorités linguistiques ou ethniques étant particulièrement concernées.

9. En juin 2009, la Conférence internationale du Travail a adopté la résolution intitulée « Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi » relative aux incidences de la crise économique et financière internationale sur l'emploi et à ses conséquences sociales⁴. Notant qu'il convenait de considérer la crise actuelle comme une occasion de définir de nouvelles mesures visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, les participants ont aussi adopté des recommandations détaillées sur l'égalité entre les sexes dans le monde du travail, y compris en ce qui concerne l'emploi, la protection sociale, le respect des principes et droits fondamentaux au travail, le dialogue social et le tripartisme entre les gouvernements, et les rôles des organisations patronales, des syndicats et de l'Organisation internationale du Travail⁵.

III. Accès et participation des femmes à l'éducation et à la formation⁶

Vue d'ensemble

10. L'éducation est l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du changement social et sa contribution à la réalisation de l'égalité des sexes est reconnue. Des données provenant de 24 pays d'Afrique subsaharienne, à titre d'exemple, montrent que le taux de natalité parmi les filles qui n'ont pas reçu d'éducation est quatre fois plus élevé que chez celles qui ont suivi un enseignement secondaire ou supérieur⁷. Les possibilités d'éducation se sont multipliées au cours des dernières décennies, ce qui a permis à un pourcentage accru de la population mondiale d'accéder à l'enseignement de type classique. Le rapport filles-garçons s'est amélioré de façon soutenue, atteignant 97 filles pour 100 garçons dans le cycle primaire, 96 filles pour 100 garçons dans le secondaire et 108 femmes pour 100 hommes dans l'enseignement supérieur en 2008⁸.

11. Malgré les progrès considérables réalisés, des lacunes persistent quant à l'accès des femmes et des filles à l'éducation. En 2007, 72 millions d'enfants d'âge scolaire, dont 54 % de filles, n'étaient pas scolarisés⁹, et 54 % des 71 millions

⁴ OIT, *Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi*, Conférence internationale du travail (Genève, 2009).

⁵ Voir OIT, *Rapport de la Commission de l'égalité, compte rendu provisoire n° 13*, Conférence internationale du travail, quatre-vingt-dix-huitième session, Genève, 2009 (Document de l'OIT ILC98-PR13-2009-06-0322-01-Fr.doc, résolution sur l'égalité entre les sexes, la clef d'un travail décent).

⁶ Sauf indications contraires, les données figurant dans les sections III et IV du présent rapport proviennent des contributions des États Membres (voir note 1 plus haut).

⁷ Banque mondiale, « Ready for work: Increasing economic opportunity for adolescent girls and young women » (Washington, 2008).

⁸ UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010*, accessible à www.uis.unesco.org.

⁹ UNESCO, *Atteindre les marginalisés*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010, accessible à www.uis.unesco.org.

d'adolescents non scolarisés étaient des filles¹⁰. Les filles non scolarisées ont en outre moins de chances que les garçons d'intégrer un jour l'école. L'accès des femmes et des filles à l'enseignement postprimaire demeure restreint dans de nombreuses parties du monde, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie occidentale et en Asie méridionale¹¹. À cela s'ajoute le fait que les disparités entre les sexes en termes d'accès et de discrimination professionnelle sont souvent plus prononcées dans l'enseignement technique et professionnel que dans l'enseignement général⁹.

12. Les moyennes mondiales dissimulent par ailleurs les fortes variations qui caractérisent les taux de participation à l'éducation à l'intérieur des pays et entre eux. À titre d'exemple, davantage de filles que de garçons suivent des études supérieures dans la Communauté des États indépendants, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est, mais elles sont beaucoup moins nombreuses qu'eux à ce niveau en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale¹¹. Des disparités existent aussi dans le choix des domaines d'étude, les femmes et les filles restant surreprésentées dans celui des sciences humaines et sociales et sous-représentées dans celui des sciences et des techniques.

13. Les femmes comptent pour près de deux tiers des 759 millions d'adultes analphabètes dans le monde¹². Malgré la progression du taux d'alphabétisation des femmes dans de nombreuses régions, les disparités entre les sexes persistent dans certaines, notamment dans les États arabes, en Asie méridionale, en Asie occidentale et en Afrique subsaharienne, où ce taux est inférieur à 62 %.

14. Si ces statistiques sont utiles en ce qu'elles illustrent les changements qui se produisent au fil du temps, il est nécessaire de disposer de données ventilées par sexe et comparatives sur plusieurs pays pour étudier les causes profondes des inégalités, concernant par exemple les différences en termes de taux d'abandon et d'achèvement de la scolarité, les faibles taux de fréquentation scolaire et de participation, selon le sexe, dans certaines matières ou dans certains domaines d'études, afin de formuler les orientations susceptibles de remédier à ces inégalités⁸. La création d'observatoires de la problématique hommes-femmes, au Burkina Faso par exemple, peut faciliter la collecte de données ventilées par sexe et permettre de suivre et d'évaluer les progrès dans ce domaine.

15. Bien que l'on ne sache pas encore exactement quelles seront ses conséquences sur l'éducation des filles, la crise financière et économique a déjà mis en péril les services sociaux dans de nombreux pays, y compris en matière d'éducation. Selon les estimations, les ressources consacrées à l'éducation en Afrique subsaharienne devaient ainsi diminuer de 4,6 milliards de dollars par an en 2009 et 2010¹³. L'expérience des crises passées donne à penser que la réduction des dépenses publiques et l'effritement des revenus des ménages débouchent sur la déscolarisation des filles (E/2010/4-E/CN.6/2010/2, par. 72).

¹⁰ M. Bruneforth et P. Wallet, « Developing indicators to monitor out-of-school adolescents », document de référence cité dans *Atteindre les marginalisés*, note 9 ci-dessus.

¹¹ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2010* (New York, 2010).

¹² *Atteindre les marginalisés*, note 9 ci-dessus; « Gender overview », document établi pour la consultation Beijing +15.

¹³ UNESCO. *Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009, disponible à accessible à www.uis.unesco.org.

Élargir l'accès à l'éducation

16. L'examen après 15 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing¹⁴ et les documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale¹⁵ ont montré que les États avaient pris des mesures très diverses pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques relatifs à l'éducation et à la formation à l'échelon national, ce qui s'est traduit par des progrès sensibles pour les femmes et les filles, notamment en matière d'accès (E/2010/4-E/CN.6/2010/2, par. 49).

17. Les progrès en termes de réduction des écarts entre les sexes sont particulièrement visibles dans les pays qui ont entrepris des réformes pour remédier aux multiples formes de désavantages dont souffrent les filles, en particulier les obstacles financiers et culturels¹². Les initiatives ont consisté notamment à recruter des enseignantes, à encourager leur déploiement dans les zones rurales, à sensibiliser les enseignants à la problématique hommes-femmes et à construire des écoles satellites. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, le Cambodge, le Canada et El Salvador, ont pris des mesures pour transversaliser la problématique hommes-femmes dans le secteur de l'éducation. Au Pakistan, la Commission nationale chargée de l'enseignement professionnel et technique a mis au point une stratégie nationale de promotion des compétences qui a permis d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'enseignement technique, pour améliorer l'accès et les chances d'égalité et d'emploi des femmes en mettant en valeur leurs qualifications. Certains États se sont activement préoccupés de l'accès des filles à l'éducation dans le cadre de la coopération en faveur du développement. En Belgique et au Japon, par exemple, l'aide au développement a notamment privilégié la construction d'écoles, la formation d'enseignants et l'aide à l'élaboration des programmes d'enseignement.

18. La pauvreté demeure un obstacle essentiel à l'accès des filles à l'éducation. Cet accès peut être particulièrement limité lorsque les filles sont démunies, vivent dans des zones rurales ou dans des bidonvilles urbains, appartiennent à un groupe minoritaire, sont touchées par un conflit armé ou souffrent d'un handicap. Au Yémen, le taux de scolarisation des filles dans le cycle primaire s'est avéré le plus bas dans les zones les plus pauvres et les zones rurales, où 70 % des enfants non scolarisés étaient des filles, 88 % de la population vivant dans des zones rurales en 2005⁹. Selon les données communiquées par 42 pays, les filles en âge d'intégrer l'école secondaire et vivant dans les foyers les plus pauvres ont deux fois moins de chances d'aller à l'école que celles qui appartiennent aux familles les plus riches¹¹.

19. Lorsque les ressources de la famille sont limitées, les parents peuvent préférer assurer l'éducation des garçons plutôt que celle des filles, parce qu'ils estiment que tout avantage économique découlant de l'éducation des filles serait exploité par la future belle-famille, ou craignent que les filles ne puissent trouver de possibilité d'emploi en fin de scolarité¹⁶. Il se peut aussi que la présence des filles au foyer soit nécessaire aux fins des travaux ménagers et de la garde des frères et sœurs. Un autre facteur propice à l'exclusion de certaines filles est le travail des enfants. Selon une

¹⁴ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

¹⁵ Résolution S-23/2, annexe et résolution S-23/3, annexe.

¹⁶ Plan international, « Behind the screen: an inside look at gender inequality in Asia », édition révisée, accessible à <http://plan-international.org/files/Asia/publications/behindthescreen.pdf>.

étude reposant sur 16 enquêtes nationales effectuées auprès de ménages au sujet du travail des enfants, 21,2 % des garçons et 15 % des filles âgés de 5 à 14 ans et 45,5 % des garçons et 30,4 % des filles âgés de 15 à 17 ans participent au marché du travail. Si l'on définit le travail comme incluant les activités non économiques, le taux d'activité des filles est supérieur à celui des garçons. Parmi les enfants âgés de 5 à 14 ans qui accomplissent des tâches ménagères pendant au moins 28 heures par semaine, le taux de fréquentation scolaire en nombre d'heures décroît à un rythme plus accéléré chez les filles que chez les garçons¹⁷.

20. Les incitations financières offertes aux familles ont tout particulièrement contribué à l'accroissement du taux de scolarisation des filles. Certaines mesures en faveur des garçons et des filles et destinées à rendre l'éducation financièrement plus accessible aux plus pauvres (élimination des frais de scolarité, programmes de repas scolaires et distribution d'uniformes gratuits, par exemple) ont fait s'accroître la demande de scolarisation dans le cycle primaire et ont surtout été bénéfiques pour les filles scolarisées dans les premières années du cycle secondaire¹⁸. Toutefois, l'élimination des frais de scolarité oblige parfois les écoles qui perdent ainsi des revenus à imposer aux parents des frais non officiels, en leur faisant payer les manuels et autres matériels et fournitures scolaires¹².

21. Un certain nombre de pays d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique ont mis en œuvre des programmes de subsides conditionnels, permettant d'apporter une assistance financière aux mères ou aux familles pour assurer la scolarisation et la rétention de leurs filles¹⁹. Les résultats sont toutefois mitigés pour ce qui est de combler l'écart entre les sexes. Une évaluation portant sur le programme de sécurité sociale du Nicaragua a montré que de tels programmes ont peu d'incidences sur les taux de scolarisation des filles et des garçons²⁰. Au Mexique, le programme Oportunidades, anciennement appelé Progresa, a abouti, au niveau du secondaire, à une augmentation de 9,2 points de pourcentage du taux de scolarisation des filles et de 6,2 points de pourcentage de celui des garçons, sans produire un effet notable sur la scolarisation dans le cycle primaire²¹. Un programme de subsides conditionnels en faveur des écolières de la province pakistanaise du Punjab a permis de faire s'accroître le nombre de filles inscrites dans les 6^e à 8^e années du cycle primaire avec des retombées positives sur la scolarisation des garçons²². Il est toutefois à craindre que ces programmes ne renforcent les divisions du travail selon le sexe et ne perpétuent les stéréotypes sexistes si l'on attend des mères qu'elles assument la

¹⁷ Federico Blanco Allais, « Assessing the gender gap: Evidence from SIMPOC surveys » (Genève, OIT, 2009).

¹⁸ International Initiative for Impact Evaluation, *Enduring Questions Brief*, n° 8, mai 2009.

¹⁹ E. Unterhalter *et al.* « Gender equality and women and girls' education, 1995-2010: How much is there a space for hope? », paper for UNESCO 15 year review of the Beijing Platform of Action, 2010.

²⁰ J. A. Maluccio et R. Flores, « Impact evaluation of a conditional cash transfer program: the Nicaraguan Red de Proteccion Social », Discussion Paper No. 184 (Washington, International Food Policy Research Institute, 2004).

²¹ T. P. Schultz, « School subsidies for the poor: evaluating the Mexican Progresa poverty program », *Journal of Development Economics*, vol. 74, n° 1 (2004), p. 199 à 250. Accessible à l'adresse <http://ideas.repec.org/egc/wpaper/834.html>.

²² A. Hasan, « Gender-targeted conditional cash transfers: enrollment, spillover effects and instructional quality », Policy Research Working Paper, n° 5257 (Washington, Banque mondiale, 2010).

pleine responsabilité de satisfaire toutes les conditions liées à la participation aux programmes²³.

22. Les gouvernements ont organisé des campagnes de sensibilisation pour convaincre les parents de l'importance de l'éducation des filles. Plusieurs gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont travaillé avec les chefs et les dirigeants religieux de villages pour lancer des campagnes auprès des parents afin de leur faire comprendre l'importance de l'éducation de leurs filles¹². La Zambie a sensibilisé les communautés à la question et accordé aux filles des bourses d'études. En Turquie, les campagnes « flocons de neige-jeunes filles modernes de la Turquie » et « Père, envoie-moi à l'école » ont eu des retombées considérables sur la scolarisation des filles.

23. Le mariage ou la grossesse précoce peut contraindre certaines filles à abandonner l'école. Des enquêtes menées dans 60 pays ont montré que, dans la classe d'âge des 20 à 24 ans, 50 % des femmes sont mariées avant d'avoir 18 ans en Asie méridionale, 41 % en Afrique et 25 % en Amérique latine et dans les Caraïbes²⁴.

24. Pour réduire les taux d'abandon scolaire lié à la grossesse précoce, les gouvernements ont notamment révisé leur code de l'éducation de manière à permettre aux mères adolescentes de retourner à l'école²⁵. En République-Unie de Tanzanie, des changements législatifs sont en cours, avec le soutien de la Suède, pour permettre aux filles et aux jeunes femmes de retourner à l'école après l'accouchement. L'Office danois des universités et des biens immeubles, relevant du Ministère des sciences, de la technologie et de l'innovation, accorde des bonus aux universités lorsque les étudiants achèvent leurs études dans les délais officiellement prévus, tout en tenant compte de la période de grossesse des étudiantes.

25. L'inquiétude que suscite la sécurité des filles à l'école, en particulier leur vulnérabilité à la violence sexuelle lorsqu'elles se rendent à l'école ou s'y trouvent, peut également obliger les parents à les retirer de l'école²⁶. Les parents vivant dans des zones rurales reculées s'inquiètent particulièrement pour la sécurité de leurs filles à cause de l'éloignement de l'école⁹. La Turquie a ouvert des pensionnats dans les villages et dans les petites communes, en particulier dans les zones où les filles abandonnent leurs études. Par ailleurs, investir dans les infrastructures liées à l'eau, aux transports et à l'énergie, par exemple, peut améliorer la sécurité des filles lorsqu'elles se rendent à l'école et à l'intérieur de celle-ci, tout en réduisant substantiellement la charge de travail non rémunéré des filles, comme la collecte d'eau et de carburant. La Belgique a financé plusieurs projets, essentiellement au Maroc et au Sénégal, pour accroître l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales, compte tenu du fait que les filles sont les principales responsables de la collecte de l'eau et qu'elles ne peuvent pas être envoyées à l'école en l'absence de latrines hygiéniques. Djibouti a modernisé les infrastructures dans les écoles

²³ M. Molyneux, « Change and continuity in social protection in Latin America: mothers at the service of the state? » (Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2007).

²⁴ M. Buvinic *et al.*, « Gender shapes adolescence », *Development Outreach*, vol. 9, n° 2 (2007), p. 12 à 15.

²⁵ PNUD, « What will it take to achieve the Millennium Development Goals?: an international assessment » (New York, juin 2010).

²⁶ Plan International, *Because I am a Girl: The State of the World's Girls 2009*, disponible à l'adresse <http://plan-international.org>.

primaires en les raccordant aux systèmes d'adduction d'eau et d'approvisionnement en électricité et en les dotant de latrines, de terrains de jeu et d'espaces sûrs.

26. Des quotas ont par ailleurs été établis pour faire en sorte que les filles et les garçons, les femmes et les hommes aient un accès égal aux possibilités d'éducation et que les ressources soient réparties de manière à réduire l'écart entre les deux sexes²⁷. C'est ainsi qu'en Zambie, 30 % des places à l'université sont réservées aux filles, les candidats des deux sexes se disputant les 70 % qui restent.

27. Les États Membres ont promu l'accès des filles à l'éducation en appuyant l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et les organisations de la société civile, telles que le Forum des éducatrices africaines. La Norvège a pour sa part contribué aux travaux de l'UNICEF à l'appui de l'éducation primaire, des droits des filles et de l'égalité des sexes. Le Danemark a versé 135 millions de couronnes danoises en faveur de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation.

Améliorer la qualité de l'éducation et éliminer les stéréotypes sexistes

28. Pour garantir l'éducation pour tous, il ne suffit pas d'assurer un plus large accès à l'éducation : c'est aussi ce que filles et garçons apprennent à l'école qui compte. La qualité de l'éducation est devenue une grande préoccupation, en particulier dans le monde en développement, où de nombreux enfants quittent l'école sans avoir acquis de compétences de base en lecture, en écriture et en calcul. Par ailleurs, pour les filles et les femmes, ces simples connaissances ne suffisent pas. Elles doivent aussi développer des aptitudes qui leur seront utiles sur le marché du travail, en apprenant par exemple à exercer leur pensée critique, à travailler en équipe, à planifier et organiser, à communiquer, et à diriger du personnel.

29. La qualité de l'éducation repose sur de nombreux facteurs, notamment l'infrastructure scolaire, la disponibilité des manuels scolaires et matériels d'apprentissage, ainsi que la compétence et la formation des enseignants. Investir dans l'éducation de la petite enfance peut aussi contribuer à améliorer les résultats scolaires obtenus par la suite. Au Panama, par exemple, trois programmes formels et informels distincts s'adressent déjà aux enfants de 4 et 5 ans et le pays prévoit d'étendre son réseau d'éducation de la petite enfance à un plus grand nombre d'enfants, et à des plus jeunes.

30. Les stéréotypes sexistes nuisent à la qualité de l'enseignement. Les préjugés fondés sur le sexe dans les programmes et manuels scolaires peuvent contribuer à orienter les choix de carrière des élèves selon leur sexe. L'analyse comparative d'études menées dans trois pays en développement a montré qu'indépendamment des frontières géographiques et du caractère plus ou moins patriarcal de la société, les femmes étaient sous-représentées dans les textes et illustrations des manuels scolaires, et que ces derniers véhiculaient des stéréotypes sexistes concernant les rôles professionnels et domestiques ainsi que les attributs et activités typiques des hommes et des femmes²⁸. Si des progrès ont été faits de façon globale dans

²⁷ Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV). « Ensuring equitable lifelong learning opportunities », paper prepared for the Beijing +15 UNESCO online discussion on gender equality, education and training.

²⁸ R. L. Blumberg (2007), *Gender bias in textbooks: a hidden obstacle on the road to equality in education*. Document de référence du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008.

l'élimination des expressions les plus manifestes de sexisme dans les manuels et programmes scolaires, il faudra faire des efforts supplémentaires si l'on veut garantir que les femmes comme les hommes soient représentés dans des rôles moins stéréotypés à tous les niveaux de l'éducation²⁸.

31. Un certain nombre de pays, dont l'Espagne, la Grèce, Malte, le Monténégro et la Turquie, ont passé en revue et révisé leurs programmes et manuels scolaires pour en supprimer les stéréotypes. Dans certains cas, comme en Malaisie, le Ministère de l'éducation a donné des instructions en ce sens aux auteurs et éditeurs de manuels scolaire (CEDAW/C/MYS/CO/2). Au Brésil, le Secrétariat spécial chargé de la politique pour les femmes et le Ministère de l'éducation ont utilisé différents critères d'évaluation pour la sélection des manuels d'enseignement des cours préparatoire à moyen. Les ouvrages devaient non seulement éviter les stéréotypes négatifs, mais aussi encourager un enseignement fondé sur l'égalité entre les sexes (CEDAW/C/BRA/6). En Belgique, les Ministères de l'égalité des chances et de l'éducation se sont associés pour mettre au point un guide destiné à aider les enseignants, inspecteurs, éditeurs, auteurs et éducateurs à repérer les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires. En Équateur, le Conseil national des femmes a fourni une assistance technique au Ministère de l'éducation en vue d'intégrer une perspective centrée sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes dans les matériels éducatifs utilisés dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation de base du pays.

32. Ayant constaté que les stéréotypes sexistes pouvaient être véhiculés par les enseignants, un certain nombre de pays, dont le Cambodge, la Grèce, la Grenade et la Slovaquie, ont lancé des initiatives visant à sensibiliser les enseignants et autres personnels éducatifs aux problématiques de l'égalité entre les sexes. L'Espagne a mis au point un portail éducatif en ligne qui sert de tribune virtuelle où les responsables éducatifs et autres parties prenantes peuvent partager leurs connaissances et leurs expériences des approches pédagogiques différenciées selon les sexes. En Belgique, la formation initiale des enseignants du primaire comprend un cours de 30 heures de sensibilisation aux questions liées aux sexes. Par ailleurs, depuis 2006, en Belgique, les enseignants reçoivent une formation sur la diversité sexuelle qui permet de montrer l'absence de fondement des stéréotypes, d'introduire des matériels pédagogiques axés sur l'égalité entre les sexes, de mettre à l'essai des outils pédagogiques faisant prendre conscience de cette problématique, et de favoriser l'adoption d'approches pédagogiques neutres. Parmi les autres initiatives visant à éliminer les stéréotypes sexistes, on citera le projet maltais intitulé « Favoriser l'égalité grâce à l'éducation », proposant des séminaires de formation sur les principes de l'égalité entre les sexes et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des enseignants et des élèves, ainsi que des programmes généraux de sensibilisation menés en Jamaïque.

33. Les enseignants, femmes et hommes, ont un rôle essentiel à jouer pour éliminer les stéréotypes en ce qu'ils servent d'exemple aux petites filles et aux petits garçons. Cependant, aux premiers niveaux de l'éducation, les femmes sont surreprésentées parmi les enseignants, et elles sont souvent concentrées dans les écoles des zones urbaines, en particulier dans les pays en développement. Au niveau mondial, en 2005, la proportion moyenne des enseignantes était de 94 % dans le pré-primaire, 62 % dans le primaire, 53 % dans le secondaire et 41 % dans l'enseignement supérieur¹³. Certains pays, en revanche, ne disposent pas de

suffisamment d'enseignantes aux premiers niveaux de l'éducation. Pour faire face à cette situation, la Zambie, par exemple, exige que l'effectif des étudiants suivant des formations d'enseignant à l'université soit composé à 51 % de femmes et à 49 % d'hommes, ce qui a contribué à augmenter le nombre d'enseignantes, en particulier dans les zones rurales. D'autres pays tentent de recruter des enseignants de sexe masculin. Les Pays-Bas s'efforcent de rendre l'enseignement primaire plus attrayant pour les hommes, notamment en augmentant les salaires. Afin de créer des exemples à suivre pour les garçons et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'emploi aux hommes, l'Allemagne a pris des mesures pour accroître le nombre d'hommes travaillant dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, notamment en proposant une nouvelle formation à ceux qui souhaiteraient entrer dans la profession, et en diffusant des informations sur les initiatives en ce sens.

34. Des mesures ont aussi été prises pour accroître le nombre d'enseignantes dans les universités, notamment par le biais d'incitations financières. L'Allemagne a lancé un programme sur les femmes professeur qui invitait les universités à proposer des projets pour assurer l'égalité des chances, grâce auxquels les établissements pouvaient recevoir des financements pour soutenir jusqu'à trois femmes professeur. De même, la Belgique a mis en place un nouveau système de financement de l'université, qui se fonde en partie sur une augmentation du nombre d'enseignantes, tandis que la Suisse a fixé un objectif de 25 % d'enseignantes dans les universités et fourni des aides à ces dernières pour qu'elles recrutent des professeurs de sexe féminin.

35. Il semblerait que dans certaines régions, les stéréotypes sexistes contribuent à ce que les garçons réussissent moins bien à l'école, notamment en termes de performances, de persévérance scolaire et de poursuite d'études supérieures. Un rapport récent sur la Suède a montré que les filles avaient de meilleures notes que les garçons et que ces derniers avaient plus de risques de se voir diagnostiquer des problèmes comportementaux appelant des mesures correctives. À la Grenade, des actions de sensibilisation du public ont été menées et des ateliers de soutien, de formation de développement personnel et de gestion de la colère ont été organisés pour remédier au problème. Si la réussite moindre des garçons risque de conduire à une baisse de l'attention accordée aux filles, elle donne aussi l'occasion de mieux intégrer les perspectives liées aux sexes dans l'enseignement, comme l'illustre le projet belge « Vénus », qui est né des inquiétudes suscitées par les performances des garçons dans l'enseignement secondaire, et a conduit à la définition de mesures concrètes qui ont renforcé l'envie d'apprendre tant chez les garçons que chez les filles.

Éducation et formation non formelles

36. Les formations non formelles demeurent un important complément du système éducatif formel. Elles permettent d'atteindre les femmes et les filles déscolarisées, et jouent un rôle particulièrement essentiel dans les pays en situation d'urgence. Selon une enquête du Département du développement international du Royaume-Uni, 30 à 40 % des femmes participant à des programmes d'alphabétisation pour adultes développent une plus grande estime d'elles-mêmes et gagnent en confiance en elles s'agissant de prendre part aux décisions familiales et aux affaires publiques locales²⁹.

²⁹ Département du développement international du Royaume-Uni. Document pratique intitulé : « Adult literacy: an update », août 2008.

37. L'enseignement non formel est un outil indispensable à l'éradication de l'analphabétisme chez les femmes adultes. Le Pakistan a renforcé la dimension sexospécifique de ses programmes d'alphabétisation en procédant à une révision de ses politiques et programmes nationaux. Des recherches sur les causes profondes du faible taux d'alphabétisation des femmes ont été menées, un ensemble d'outil de sensibilisation à l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les programmes d'alphabétisation a été mis au point, et les responsables de l'élaboration des politiques et les dirigeants locaux ont été sensibilisés à l'importance de l'alphabétisation des femmes pour le développement national²⁷. En Turquie, grâce à la campagne d'alphabétisation « Mères et filles à l'école », le Ministère de l'éducation nationale, les municipalités et les organisations non gouvernementales ont offert aux femmes des cours d'alphabétisation et leur ont permis d'acquérir des compétences par le biais d'écoles et d'institutions de formation technique et professionnelle. Le Paraguay a mené des campagnes d'alphabétisation tenant compte des sexospécificités ciblant tant les femmes que les hommes dans les communautés locales. Djibouti a aussi mené différentes campagnes d'alphabétisation centrées sur l'autonomisation des femmes, grâce auxquelles environ 17 000 femmes et adolescentes ont acquis des compétences de base en calcul et en lecture.

38. Un des principaux défauts des formations non formelles existantes est qu'elles ne tiennent souvent pas compte des possibilités offertes par le marché local³⁰ et sont proposées même en l'absence de débouchés sur le marché de l'emploi. En outre, ces formations sortent rarement des stéréotypes sexistes, les filles et les femmes se voyant proposer des formations dans des domaines traditionnellement féminins, tels que la coiffure et la confection²⁶.

39. Face à ce constat, la Belgique a apporté son soutien à un projet d'enseignement professionnel mené au Sénégal à l'intention de femmes analphabètes ou ayant quitté l'école après le primaire ou au début de l'enseignement secondaire, en vue de leur permettre d'acquérir des compétences répondant aux besoins et possibilités du marché du travail local. Au Cambodge, dans le cadre d'un programme de formation aux techniques après-récolte visant à doter les populations pauvres des zones rurales des compétences qui leur manquent, des cours intensifs ont été proposés aux élèves ayant abandonné l'école, en particulier aux filles, cours à l'issue desquels les intéressés obtiennent un certificat de niveau équivalent à celui de la première année de lycée qui leur permet d'accéder à n'importe quel établissement d'enseignement professionnel pertinent. Le Ministère chinois du commerce, en collaboration avec le Département du développement international du Royaume-Uni, a dispensé dans un certain nombre de provinces une formation technique et de renforcement des capacités à des filles âgées de 15 à 18 ans vivant en milieu rural et ayant abandonné l'école.

40. Les technologies de l'information et des communications ont élargi les possibilités d'enseignement à distance. Par exemple, le Paraguay a mis en œuvre un programme audiovisuel de formation aux compétences de base. L'enseignement à distance doit cependant tenir compte des différentes contingences auxquelles les femmes doivent faire face. On citera l'exemple d'un projet d'apprentissage en ligne

³⁰ Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. *Rapport mondial sur la jeunesse, 2007 : Le passage des jeunes à l'âge adulte : progrès et défis*, New York (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.IV.1).

et d'enseignement à distance destiné aux femmes des zones rurales en Turquie, qui n'a porté ses fruits qu'à partir du moment où ont été prévus des modules d'enseignement en face à face, des services de garde d'enfants, des moyens de transport vers les centres d'apprentissage et des repas pour les femmes et leurs enfants³¹.

IV. Accès et participation des femmes au plein emploi et à un emploi décent

Aperçu

41. Si l'éducation présente de nombreux avantages non marchands, on escompte généralement qu'elle engendre aussi une amélioration de la productivité et une hausse des revenus. À mesure que les pays se rapprochent de l'égalité des sexes dans la scolarisation, on s'attendrait à observer des répercussions sur le marché du travail. Pourtant, si la participation des femmes à l'emploi a augmenté, cette augmentation n'a pas atteint l'ampleur que les progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation auraient laissé espérer. Malgré la hausse de la proportion de femmes exerçant un emploi rémunéré en dehors du secteur agricole, le taux d'activité féminine a été estimé à 52,6 % en 2008, contre 77,5 % pour les hommes. Chez les 20-24 ans, le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes dans toutes les régions, le plus vaste écart étant observé en Asie du Sud où 82 % des hommes et 27 % des femmes sont employés ou à la recherche d'un emploi³².

42. Même dans les régions où la fréquentation scolaire des filles et des garçons est élevée, comme en Amérique latine, en Europe, en Asie centrale et orientale et dans le Pacifique, le taux d'activité des femmes est nettement inférieur à celui des hommes³⁴. De même, bien que les résultats obtenus en matière d'éducation des filles et des femmes se soient fortement améliorés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le taux d'activité féminine y reste en dessous des 30 %³³.

43. Parallèlement, le taux global de chômage des femmes (estimé à 7 % en 2009) est supérieur à celui des hommes (6,3 % la même année)³³. Dans les pays en développement, un tiers des femmes de 15 à 24 ans sont « sans emploi » – c'est-à-dire sont sans emploi et en recherche active d'emploi ou qu'elles n'exercent pas d'activité professionnelle et ne sont pas scolarisées –, contre un cinquième des hommes de la même tranche d'âge³⁴. D'après une étude portant sur un grand nombre de pays en développement, le fait d'exercer une activité non rémunérée ou de travailler à la maison constitue pour les jeunes femmes l'une des principales raisons de ne pas entrer sur le marché du travail³⁵.

44. Bien que les possibilités d'emploi des femmes se soient accrues (même si l'évolution n'est pas proportionnelle aux gains obtenus dans le domaine de l'éducation), la qualité de l'emploi, elle, ne s'est pas beaucoup améliorée. Les

³¹ Commission de la condition de la femme, cinquante-quatrième session, résumé du modérateur pour la table ronde en préparation de la session de la Commission, 2011.

³² Banque mondiale, « Equality for Women, Where do we stand » (Washington, 2008).

³³ OIT, *Global employment trends* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2010).

³⁴ E. Katz, « Programs promoting young women's employment: what works? » (octobre 2008).

³⁵ J. Fares *et al.*, « How are youth faring in the labor market? Evidence from around the World », (Washington, Banque mondiale, 2006).

progrès réalisés vers le plein emploi ne vont pas toujours de pair avec un emploi décent : les femmes entrent certes sur le marché du travail, mais à des fonctions qui ne garantissent aucun droit aux travailleurs, n'offrent pas de protection sociale, ni n'encouragent le dialogue social.

45. En 2009, 51,2 % des travailleuses occupaient un emploi précaire, contre 55,9 % 10 ans plus tôt. Même si le taux d'emploi précaire est élevé aussi pour les hommes (48,2 %), les femmes ont plus de deux fois plus de chance qu'eux d'exercer un travail d'aide familiale non rémunérée³⁶. Les écarts de rémunération entre les sexes, qui selon les estimations varient entre 3 % et 51 %, avec une moyenne mondiale à 17 %, persistent partout dans le monde³⁷. En outre, les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel. Dans l'Union européenne, par exemple, en 2008, 31,1 % des femmes travaillaient à temps partiel, contre 7,9 % des hommes³⁸.

46. À la suite de la crise financière et économique, le taux de chômage des femmes a davantage augmenté que celui des hommes entre 2008 et 2009 dans certaines régions telles que l'Asie du Sud, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi qu'au sein des économies développées³⁹. En outre, dans tous les pays, l'incidence de la crise n'a pas été la même pour les hommes et les femmes du fait de la ségrégation professionnelle – les femmes ont souvent passé plus de temps au travail (qu'il soit rémunéré ou non) pour contrebalancer l'effet de la crise sur le revenu du ménage³⁹.

Accroître l'accès des femmes au marché du travail

47. D'après les enquêtes de l'OIT sur la transition entre l'école et le monde professionnel réalisées dans plusieurs pays, le passage du milieu scolaire à celui de l'emploi est plus difficile pour les jeunes femmes, car l'accès de ces dernières aux réseaux sociaux, sources d'informations et mécanismes de recherche d'emploi est limité⁴⁰. Dans certains contextes, les normes sociales restreignent parfois la mobilité physique des femmes ou amènent à considérer comme inacceptable le fait qu'elles travaillent²⁶. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la transition entre l'école et le monde professionnel est particulièrement difficile pour les femmes en raison de leur mobilité limitée sur le marché du travail, d'une inadéquation entre les compétences acquises par l'éducation et les exigences du marché du travail, ainsi que des obstacles juridiques et des normes culturelles⁴¹. Au Liban, par exemple, le faible taux d'activité féminine est attribué à l'héritage culturel, à la mentalité prédominante et aux stéréotypes sexistes, fortement ancrés. Par ailleurs, dans certains pays, les employeurs préfèrent embaucher des jeunes hommes plutôt que des jeunes femmes⁴⁰.

³⁶ OIT, « Women in labour markets: measuring progress and identifying challenges » (Genève, 2010).

³⁷ Confédération syndicale internationale, « The global gender pay gap » (Bruxelles, 2008).

³⁸ Commission européenne, « Equality between women and men » (Bruxelles, 2010).

³⁹ Organisation des Nations Unies, *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (New York, 2009).

⁴⁰ OIT, *Youth Employment: Breaking Gender Barriers for Young Women and Men* (2008), disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/>.

⁴¹ Banque mondiale, « Bridging the gap: improving capabilities and expanding opportunities for women in the Middle East and North Africa region » (Washington, 2010).

48. Il est donc indispensable de mettre en place des initiatives pour faciliter la transition entre l'école et le marché du travail si l'on veut que les gains obtenus dans le domaine de l'éducation des filles se traduisent par des possibilités d'emploi décent pour les jeunes femmes. Afin d'améliorer cette transition, l'Allemagne, dans ses programmes d'aide au développement, a veillé à recourir à des services de conseil et de placement, des cours de formation et des politiques de gestion du marché du travail qui tiennent compte des sexospécificités.

49. En Amérique latine, les programmes qui ont porté leurs fruits sont ceux qui ont été pensés en fonction du contexte social, économique et institutionnel, notamment en s'appuyant sur une évaluation des conditions du marché du travail et des problèmes autres que professionnels auxquels les adolescentes et les jeunes femmes doivent faire face³⁴. Le projet péruvien de formation professionnelle *ProJoven*, par exemple, qui était remarquablement ciblé et répondait à une véritable demande, a assuré avec succès la promotion de l'emploi des jeunes femmes et de leur accès, au même titre que les hommes, à une formation dans des domaines non traditionnels. Il a aussi fourni des indemnités supplémentaires pour la prise en charge de la garde des enfants³⁴.

50. Certains programmes, tels que les programmes d'amélioration des moyens de subsistance des adolescents dans les pays d'Asie du Sud et d'Afrique, ne se contentent pas de renforcer les compétences utiles sur le marché du travail, mais associent aussi la formation professionnelle à des activités liées à la santé reproductive et autres. Comme les femmes bénéficient d'un accès plus restreint aux réseaux sociaux qui leur permettraient d'obtenir des informations sur l'emploi, la préparation à l'emploi et les techniques de recherche d'emploi jouent un rôle particulièrement important pour aider les jeunes femmes à trouver un travail et à le garder; les programmes d'enseignements des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle doivent donc comporter des modules dans ces domaines.

51. Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour accroître l'accès des femmes à l'emploi, en proposant des programmes de formation, en mettant au point des outils à l'intention des parties prenantes et en versant des incitations financières aux employeurs. Le Bélarus, par exemple, a mis l'accent sur les femmes lors de forums de l'emploi destinés à pourvoir des postes vacants; il a aussi proposé des formations professionnelles et des programmes de remise à niveau dans des domaines où la demande est la plus forte, et accordé des prêts aux employeurs pour qu'ils puissent créer des postes à l'intention des femmes. Le Service public de l'emploi danois, par l'intermédiaire de son unité spécialisée pour l'égalité entre les sexes, a fourni des outils aux centres pour l'emploi et à d'autres partenaires en vue de garantir l'égalité d'accès des femmes et des hommes au marché de l'emploi. Chypre a mis en œuvre un projet pilote d'application de modalités d'emploi plus souples pour accroître la participation des femmes sur le marché du travail, notamment par le biais de subventions pour la prise en charge des coûts salariaux versés pour les employées féminines.

52. Les initiatives doivent tenir compte des obstacles que certains groupes de femmes – les femmes plus âgées, celles qui vivent dans des zones rurales et les jeunes appartenant à des minorités – doivent surmonter pour bénéficier de possibilités de formation. De nombreuses femmes d'un certain âge, par exemple, doivent renforcer leurs compétences et en acquérir de nouvelles pour pouvoir

continuer de travailler. Les programmes de formation devraient prendre en compte les besoins et contraintes liés à l'âge. Aux Philippines, la grande Charte de la femme, loi nationale sur l'égalité des sexes, confie au Département de l'agriculture et aux autorités locales la responsabilité de s'assurer de la participation des femmes des zones rurales à des programmes de formation en agroalimentaire. Le programme péruvien *Capacitate*, initiative de formation professionnelle en faveur de l'intégration sur le marché du travail, a mis l'accent sur l'accès des femmes à des formations dans les domaines de l'agriculture, de la production de produits laitiers et de l'industrie alimentaire. Le Danemark a pris des initiatives pour promouvoir la participation des femmes issues des minorités ethniques à l'éducation et au marché du travail, notamment par le biais d'un programme d'intégration qui dispense à tous les immigrants récents une formation au marché du travail et leur propose un réseau de parrainage. Le programme canadien intitulé *Aboriginal Skills and Employment Partnerships* a rassemblé les chefs des communautés autochtones, le secteur privé, de grands dirigeants industriels, les syndicats et les institutions d'apprentissage en vue d'augmenter la participation des femmes aux activités de formation et de maintenir en poste.

53. S'agissant d'aider les femmes à revenir sur le marché du travail après une interruption de carrière, l'accent est mis de plus en plus sur les programmes de formation et les services de soutien. Le programme d'Allemagne intitulé « La réintégration professionnelle en perspective » a aidé des femmes à retourner au travail après une longue interruption pour raisons familiales, notamment en leur prodiguant des conseils pour faciliter la transition, en leur donnant des exemples à suivre, en les dotant de compétences spécifiques et en faisant participer les employeurs et partenaires féminins à des mesures de soutien. À Malte, l'entreprise pour l'emploi et la formation a proposé un cours spécialisé aux femmes souhaitant réintégrer le marché du travail, ainsi qu'une aide pour l'emploi et la formation aux victimes de violence et aux jeunes mères célibataires. L'Espagne a institué des politiques pour la reconnaissance et la certification des compétences professionnelles acquises par l'expérience professionnelle, ce qui a permis à des femmes de reprendre des études et le travail dans des domaines tels que les soins aux personnes dépendantes, l'éducation des enfants, l'hébergement et le tourisme.

Remédier aux écarts de rémunération et à l'inégalité d'accès aux professions

54. Les choix et le niveau éducatifs des femmes et des filles contribuent à l'écart de rémunération et à l'inégalité d'accès aux professions. Comme les décisions concernant l'éducation et la formation sont en partie fondées sur les éventuelles possibilités qui s'offrent sur le marché du travail, l'accès inégal aux professions peut avoir une incidence négative sur les choix éducatifs des femmes et des filles et faire perdurer les stéréotypes sexistes. Les femmes sont généralement majoritaires dans les secteurs les plus faiblement rémunérateurs tels que l'enseignement et les soins, et minoritaires dans les domaines traditionnellement masculins, par exemple les sciences et les sciences de l'ingénieur. Leur prédominance dans les emplois à temps partiel et les emplois peu qualifiés contribue aussi à l'écart de rémunération observé entre hommes et femmes.

55. Les États Membres ont pris des mesures pour remédier au problème des inégalités de rémunération. La Suède s'est fixé pour objectif d'éliminer les écarts de rémunération entre les sexes dans le secteur public avant 2010, notamment en

confiant à l'Agence suédoise du développement administratif la mise en place d'un programme sur l'évolution de carrière des femmes dans le service public (CEDAW/C/SR.826). La Pologne a participé à une campagne lancée à l'échelle de l'Union européenne sur les écarts de rémunération existants, en se servant d'affiches et des brochures et en célébrant des journées de l'égalité en 2010.

56. Ces dernières années, certains pays ont réorienté leurs initiatives de lutte contre les inégalités d'accès aux professions, qui auparavant visaient essentiellement à accroître la participation des filles dans des domaines non traditionnels, vers la lutte contre tous les stéréotypes sexistes, tant féminins que masculins. Les Pays-Bas ont organisé des activités de recherche, des débats, des conférences ainsi que des visites d'établissements scolaires au cours desquelles étaient organisés des jeux visant à encourager les filles et les garçons à faire des choix conscients concernant leurs études et leur carrière. Le projet allemand intitulé « De nouvelles filières pour les garçons » (*Neue Wege für Jungs*) est déployé à l'échelle nationale, dans le but d'élargir la gamme de professions choisies par les garçons, de présenter une image plus souple des rôles masculins et de renforcer les aptitudes sociales des garçons. Le Danemark a lancé des initiatives pour recruter des hommes et les maintenir en poste dans le secteur des soins. L'Administration de l'emploi au Luxembourg a apporté son soutien à l'organisation de journées spécialement consacrées aux filles et aux garçons en fin de cours élémentaire moyen pour les informer sur les voies professionnelles non classiques. Dans le cadre de la Journée des filles, en Suisse, les filles ont accompagné leur père ou leur mère au travail toute la journée, pendant que les garçons abordaient en classe, avec des hommes, la question du partage des responsabilités ménagères.

Conciliation de la vie professionnelle et des obligations familiales

57. Malgré les progrès enregistrés en faveur des femmes dans le domaine de l'éducation, l'accès de celles-ci à l'emploi peut se trouver limité par des stéréotypes présentant l'homme comme principal soutien de famille et la femme comme principal dispensateur de soins et source secondaire de revenus. L'obligation qui est faite aux femmes d'assumer les tâches domestiques dans certaines régions est rendue plus lourde encore par les grossesses et le mariage précoces et par la pandémie de VIH/sida. L'absence de services de soins aux personnes dépendantes, de système de congés adapté et de souplesse dans l'organisation du travail peut dissuader les femmes d'entrer sur le marché du travail ou de chercher un emploi à plein temps.

58. Les mesures de politique générale visant à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ont essentiellement porté sur une redistribution des tâches domestiques non rémunérées entre les hommes et les femmes, sur l'offre de services de soins accessibles et abordables, ainsi que sur des investissements visant à améliorer les infrastructures publiques (E/CN.6/2010/2). Si les mesures politiques et législatives prévoyant la mise en place de structures d'accueil pour les enfants qui soient abordables ainsi que de congés de maternité, de paternité et de congés parentaux sont cruciales pour garantir une participation équitable des hommes et des femmes au marché du travail, elles continuent de s'adresser essentiellement aux femmes (A/64/162).

59. Les activités d'information et de sensibilisation, en particulier celles qui mettent en avant le rôle des pères dans les soins à apporter aux enfants, donnent de bons résultats s'agissant d'accroître le recours aux congés de paternité et au congé

parental. La Pologne a par exemple mené une campagne médiatique sur le thème « Entre famille et travail : concilier les rôles social et professionnel des femmes », avec spots et affiches publicitaires, livres et publications en ligne, dans le but de faire évoluer les mentalités au sujet des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes.

60. Il est également important de proposer des structures de garde d'enfants et de prise en charge des personnes âgées, et des services de santé, qui soient accessibles et abordables. Chypre a mis au point un réseau de structures et de services visant à fournir des services de soins de qualité afin d'aider les hommes et les femmes à concilier leur vie professionnelle et leurs obligations familiales.

Promouvoir l'entrepreneuriat féminin

61. La création d'entreprise constitue une autre possibilité d'emploi pour les femmes, qui leur donne l'occasion d'exprimer leurs talents, leur créativité et leur esprit d'innovation⁴². Il existe cependant un écart notable entre hommes et femmes en ce qui concerne la création et la propriété d'entreprises. Dans les pays à revenu élevé en particulier, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'exercer des activités d'entrepreneuriat⁴³. En raison de leur accès limité aux ressources foncières, au crédit, à la technologie, à l'information et aux marchés, on trouve davantage les femmes à la tête d'entreprises de petite taille ou précaires⁴². L'éducation et la formation professionnelle des femmes sont cruciales pour accroître leur potentiel entrepreneurial, notamment parce qu'elles renforcent leur capacité à utiliser les nouvelles technologies et améliorent les possibilités de croissance et la viabilité de leurs entreprises.

62. Certains gouvernements ont pris des initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes. Le Danemark a intégré la sensibilisation à la création d'entreprises dans ses programmes scolaires afin d'inciter les filles à créer leur entreprise. En Norvège, un plan d'action vise à faire grimper jusqu'à 40 % au moins d'ici à 2013 la proportion de femmes parmi les nouveaux entrepreneurs. La Grèce a pris des dispositions pour permettre aux femmes entrepreneurs ayant des enfants ou des personnes handicapées à charge de désigner leur logement comme local professionnel et de comptabiliser leurs autres frais connexes comme des frais professionnels. Le Nicaragua propose une assistance technique et des formations agricoles à de petites et moyennes exploitations, dont 60 % sont tenues par des jeunes. L'État plurinational de Bolivie dispense aux femmes autochtones, agricultrices ou artisans, des formations axées sur la création de richesses, l'exercice de leurs droits et l'accès aux capitaux.

63. En Allemagne, l'Agence nationale pour l'entrepreneuriat des femmes sert de forum central d'information et de services à destination des femmes entrepreneurs. La Pologne a mis en œuvre un projet de promotion de la femme chef d'entreprise destiné à dispenser aux femmes les connaissances nécessaires pour monter une entreprise et savoir où chercher des fonds et de quelle manière promouvoir son activité. Les centres communautaires pluridisciplinaires, en Turquie, ont dispensé à 3 000 femmes par an en moyenne des cours de formation professionnelle et d'autres sur les activités génératrices de revenus qui ont débouché sur la création de 75 entreprises par 121 participantes en six ans et demi. De tels projets et programmes de formation

⁴² OIT, *L'égalité hommes-femmes au cœur du travail décent* (Genève, 2009).

⁴³ I. E. Allen *et al.*, *Global Entrepreneurship Monitor: 2007 Report on Women and Entrepreneurship* (2008), disponible à l'adresse suivante : www.genconsortium.org.

peuvent toutefois ne pas suffire, dans certains pays, à faciliter l'accès des femmes à l'activité d'entreprise. En effet, des lois en matière de succession et de propriété peuvent, par exemple, avoir un effet discriminatoire et limiter l'accès des filles et des femmes aux moyens de production⁴⁴.

V. Conclusions et recommandations

64. Les mesures prises en faveur de l'éducation et de la formation des filles et des femmes aux niveaux national et communautaire ont permis d'enregistrer des progrès notables, en particulier sur le plan de l'accès à l'éducation. Toutefois, ces avancées en termes d'accès et de participation des filles et des femmes à l'enseignement formel et non formel ne sont pas suffisamment traduites par une augmentation des possibilités d'emploi décent. Il faut évaluer régulièrement les effets des initiatives au niveau national afin de déterminer la meilleure façon de résorber les écarts observés entre filles et garçons dans l'éducation. Il importe ainsi de se préoccuper davantage de la transition des jeunes femmes entre les études et la vie professionnelle afin de veiller à ce que les progrès réalisés dans l'éducation des filles s'accompagnent d'un accès plus large au marché du travail.

65. La Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être inviter les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs concernés, selon qu'il conviendra, à :

a) Intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes liés à l'éducation et à l'emploi, y compris les processus de budgétisation, ainsi qu'à suivre et évaluer l'incidence de ces politiques et programmes sur les hommes et les femmes, notamment au moyen d'outils tels que les audits de l'égalité de traitement des deux sexes;

b) Adopter ou réviser, et appliquer intégralement, en collaboration avec toutes les parties prenantes, des lois et politiques en matière d'éducation et d'emploi qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et visent à remédier aux causes profondes de la ségrégation horizontale et verticale des emplois et aux disparités salariales fondées sur le sexe;

c) Analyser les manquements et éliminer les obstacles à la mise en œuvre de politiques visant à garantir aux femmes et aux filles le plein accès, en toute égalité, à l'éducation formelle et informelle à tous les niveaux, y compris technique et professionnel, à la formation continue, à l'enseignement à distance et aux programmes d'alphabétisation;

d) Prendre des mesures pour éliminer les inégalités liées à l'âge, la situation économique et géographique, la langue, l'appartenance ethnique ou religieuse et au handicap dont souffrent les femmes et les filles pour ce qui est de l'accès et de la participation à l'éducation, à tous les niveaux;

e) Mettre en place des mesures incitatives qui encouragent les écoles et les universités à appliquer des politiques en faveur de l'égalité des sexes, notamment aux niveaux de ressources humaines, de l'élaboration des programmes scolaires et

⁴⁴ A. Morrison *et al.*, « Gender equality, poverty, and economic growth », Policy Research Working Paper n° 4349 (Washington, Banque mondiale, 2007).

pour créer un environnement propice à l'apprentissage, pour les filles et les femmes comme pour les garçons et les hommes;

f) Lever les obstacles économiques à l'éducation des filles, en fournissant des incitations financières et en supprimant les frais de scolarité, de même qu'au moyen d'un processus bien planifié et bien géré capable de répondre de manière appropriée à la hausse du nombre d'inscriptions et à la diminution des ressources financières des écoles;

g) Mobiliser davantage la société en faveur de la scolarisation des filles, en particulier dans le secondaire, en s'adressant spécifiquement aux parents et aux dirigeants communautaires par le biais de campagnes de sensibilisation;

h) Améliorer la sécurité des filles à l'école et sur le chemin de l'école, notamment en mettant en place des services de transport, en veillant à ce que les toilettes pour filles et garçons soient séparées et en assurant un meilleur éclairage, en prévoyant et appliquant des sanctions pour les actes de violence à l'encontre des filles, et en menant des activités de prévention de la violence dans les écoles et au sein des communautés;

i) Développer et renforcer les infrastructures, notamment hydrauliques, électriques et liées aux énergies de substitution, afin de réduire le fardeau que constituent les tâches domestiques et de donner ainsi aux filles et aux femmes du temps pour se consacrer à des activités éducatives ou productives;

j) Éliminer les stéréotypes sexistes dans les manuels et les programmes scolaires, y compris en évaluant les effets de ces préjugés sur les filles et les garçons, et en élaborant des supports éducatifs soucieux de l'égalité des sexes;

k) Accroître la pertinence et la qualité de l'éducation à tous les niveaux pour les filles et les garçons, en améliorant la formation des enseignants, les méthodes d'apprentissage et les programmes, et en menant des initiatives conçues pour améliorer la réussite scolaire des plus défavorisés;

l) Garantir aux femmes et aux filles des possibilités égales de formation technique et professionnelle, y compris dans le cadre de l'apprentissage, en prenant des mesures d'incitation financière, en organisant des activités de sensibilisation, en proposant des horaires flexibles et en adoptant des méthodologies qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes;

m) Faire en sorte de donner aux femmes et aux filles qui ont interrompu leur scolarité ou leur activité professionnelle des possibilités d'éducation, de formation et d'emploi, notamment en reconnaissant les connaissances et l'expérience professionnelle acquises antérieurement;

n) Veiller à ce que l'enseignement formel et non formel, les initiatives de perfectionnement des compétences et de formation professionnelle et les possibilités de reconversion proposés aux femmes répondent aux besoins du marché du travail;

o) S'assurer que les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que les programmes ciblés d'insertion professionnelle, préparent les femmes et les filles à la recherche d'emploi et au monde du travail et leur dispensent des conseils en matière d'orientation professionnelle;

p) Lever les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes en leur donnant accès à des formations en informatique et en gestion d'entreprise, ainsi qu'à des outils financiers, et en facilitant le travail en réseau et l'échange d'informations;

q) Entreprendre des réformes législatives et administratives afin d'assurer aux femmes le plein accès, en toute égalité aux ressources économiques, y compris le droit à la succession, à la propriété foncière et à d'autres types de propriété, au crédit, aux ressources naturelles et aux technologies;

r) Adopter et garantir l'application tant dans le secteur formel qu'informel, du principe du travail décent tel qu'il est décrit dans les conventions pertinentes de l'OIT, notamment en élaborant des mécanismes de protection sociale, y compris des systèmes d'assurance sociale et de retraite, soucieux de l'égalité entre les sexes, et qui répondent aux besoins fondamentaux de chacun tout au long de la vie, ou en améliorant les mécanismes existants;

s) Adopter et mettre en œuvre des lois et politiques qui aident les hommes et les femmes à concilier responsabilités familiales et vie professionnelle, y compris en assouplissant l'organisation du travail, en prévoyant des congés de paternité, de maternité, des congés parentaux et d'autres types de congés payés, ainsi qu'en créant des structures d'accueil pour les enfants;

t) Encourager et accélérer l'élaboration d'indicateurs statistiques et la collecte de données ventilées par sexe et par âge afin de permettre que les décisions prises dans les domaines de l'éducation et de l'emploi le soient en connaissance de cause, et suivre et évaluer la mise en œuvre de ces recommandations et les mesures prises en conséquence.
